

## REUNION DU MARDI 9 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 9 juin à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 3 juin 2015, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Aurélie MORLOT, Jean-Christophe DOLAY.

Absente excusée : Florence BOURGEOIS,

Absents excusés et représentés : Antoine LEVENT donne pouvoir à Sébastien SOLARI

Laurent BEGUIN donne pouvoir à Sabine BEGUIN

Jessica BRAZIER donne pouvoir à Sébastien SOLARI

Caroline NOL donne pouvoir à Sébastien SOLARI

A noter qu'un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Ainsi deux pouvoirs sont valables.

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Prix de vente des caveaux réhabilités (1 place et 5 places)
- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire d'Origny Sainte Benoit
- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Chatillon les Sons
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Serre Aval et de ses Affluents.
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Halle des Sports de Ribemont
- Groupement de commande achat électricité proposé par L'USEDA
- Préparation du 14 juillet.
- Nomination d'un régisseur de recette.
- Point sur les travaux des logements communaux.
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Aurélie MORLOT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 3 points :

- L'achat d'une parcelle de terrain pour y implanter une réserve d'eau à Valécourt
- la mise en place de la procédure de marché public pour les travaux de défense incendie sur l'ensemble du territoire
- La mise en place d'heures supplémentaires pour la secrétaire de mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité ces ajouts.

### **2015/27 : Détermination du prix de vente des caveaux réhabilités.**

La commune a décidé lors du conseil municipal du 29 janvier 2015 de réhabiliter d'anciens caveaux.

Désormais, il est primordial de fixer le tarif de vente de ces caveaux réhabilités

Ainsi, le conseil municipal décide de fixer le tarif de vente des caveaux réhabilités comme suit :

- Caveau de 1 place = 1000 € (plus une concession simple)
- Caveau de 5 places = 3250 € (plus une concession double)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
8	0	0	0

### **2015/28 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien sur le territoire d'Origny sainte Benoite et Mont d'Origny.**

La commune de Chevresis-Monceau a reçu un dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Origny Sainte Benoite et Mont d'Origny présentée par la société « Met le Mont Hussard3 ».

Les membres du conseil municipal présents prennent connaissance du dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
0	6	2	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet :  
En effet avec la recrudescence des autorisations d'exploiter des parcs éoliens, la commune va se trouver encerclée d'éoliennes. Ces ouvrages déforment le paysage de notre village et le bien-être de ses habitants (nuisances sonores, esthétiques, néfaste pour la santé, ...). L'implantation des éoliennes pourrait faire diminuer les valeurs foncières de la commune.

### **2015/29 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien sur le territoire de Chatillon-les-Sons.**

La commune de Chevresis-Monceau a reçu un dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Chatillon-les-sons présentée par la société « Centrale Eolienne du Mazurier » (Theolia France).

Les membres du conseil municipal présents prennent connaissance du dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
0	6	2	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet :  
En effet avec la recrudescence des autorisations d'exploiter des parcs éoliens, la commune va se trouver encerclée d'éoliennes. Ces ouvrages déforment le paysage de notre village et le bien-être de ses habitants (nuisances sonores, esthétiques, néfaste pour la santé, ...). L'implantation des éoliennes pourrait faire diminuer les valeurs foncières de la commune.

## **2015/30 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Serre Aval et de ses Affluents.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la serre aval et de ses affluents :

« Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à la promulgation de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la compétence dite « GEMAPI » devient obligatoire pour l'ensemble des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre. Un amendement voté dernièrement reporterait le délai d'application de deux ans.

Il précise que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) reprend les points 1, 2, 5 et 8 du L211-7 du code de l'environnement qui stipulent :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°)
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau (2°)
- La défense contre les inondations (5°)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°)

Il précise également que cette loi prévoit pour les EPCI à fiscalité propre de transférer la compétence GEMAPI aux syndicats intercommunaux existants sous réserve que ces derniers engagent une évolution statutaire pour devenir des syndicats mixtes permettant l'adhésion des EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Président propose d'engager la modification des statuts pour mettre en cohérence les compétences actuelles du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents avec celles de la GEMAPI afin qu'à la date effective de la mise en place de la compétence GEMAPI pour les EPCI à fiscalité propre, les communauté de communes concernées par le territoire du syndicat puissent venir en représentation-substitution des communes de leur territoire déjà adhérentes au syndicat et la communauté d'agglomération du Pays de Laon puisse demander son adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical, décide :

- D'approuver la modification des articles 1 et 2 des statuts
- D'autoriser le Président, conformément à la réglementation en vigueur, à recueillir l'avis des communes adhérentes à ce jour au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre Aval et de ses affluents.
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE

De ne pas approuver la modification des articles 1 et 2 des statuts

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
0	2	6	0

## **2015/31 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Halle des Sports de Ribemont**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, les délégués du Syndicat Intercommunal ont délibéré à l'unanimité pour accepter la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion de la halle des Sports sur 2 points :

- La prise en charge de la gestion administrative de la surveillance des cars du collège de Ribemont :  
Le syndicat assurant depuis plusieurs mandats le relais entre le collège de Ribemont et le Département de l'Aisne en ce qui concerne d'une part l'élaboration des bulletins de salaire, le versement des cotisations auprès des différentes caisses de retraites et de l'URSSAF, pour les surveillants qui sont désignés par le collège à chaque début d'année scolaire et qui en ont charge l'accompagnement des élèves du collège du fait des transport scolaires et d'autre part le recouvrement de la subvention versée par le Département de l'Aisne, couvrant ces frais de surveillance.
- La prise en charge de la gestion administrative des élèves du 1<sup>er</sup> degré fréquentant la cantine du collège :  
Des élèves de l'école primaire de Ribemont dont les élèves CLIS prennent leurs repas au collège de Ribemont. La facturation de ces repas ne pouvant être faite par le collège, celle-ci est actuellement assurée par la commune de Ribemont. Monsieur le Maire de Ribemont nous a sollicités afin de prendre en charge cette gestion administrative. La commune de Ribemont a fixé par délibération en date du 20 juin 2014 les tarifs suivants :
  - 3.90 €/repas pour les enfants de l'école primaire
  - 2.20 €/repas pour les enfants fréquentant la classe de CLIS (pour information pour l'année scolaire 2013/2014 une participation annuelle de 240 € par enfant a été versée par le Département).

Ces tarifs comprennent le prix facturé par le collège à savoir 3.10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015 plus les frais de surveillance et de transport.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'approuver la modification des statuts du syndicat intercommunal de gestion de la halle des sports de Ribemont comme détaillé ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
8	0	0	0

## **2015/32 – Groupement de commande achat électricité proposé par L'USEDA**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA. Afin de maîtriser aux mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de l'USEDA de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat, pour acheter de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité à l'USEDA, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'ENERGIE du Département de l'AISNE,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par l'USEDA en application de sa délibération du 31 mars 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
8	0	0	0

### **Préparation du 14 juillet**

- Rassemblement à 11h30 en mairie
- Dépôt de gerbe à 11h45 au monument aux morts
- Puis rendez-vous au bar des grandes sources pour :
  - un apéritif, repas : les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 7 juillet 2015, le prix des personnes extérieures est fixé à 7 €.
  - jeux pour les enfants,
  - pêche à la truite sera organisée avec une canne par personne pour les habitants de Chevresis-Monceau

### **Nomination d'un régisseur de recette**

Madame Sabine BEGUIN se porte volontaire pour le poste de régisseur de recette.

### **Point sur les travaux des logements communaux**

Le logement du CCAS : installation d'un volet roulant de la porte extérieure.

Le logement du 29 bis avenue F Vieville : plusieurs problèmes ont été recensés :

- 3 radiateurs électriques vont être changés

- 2 volets roulant vont être installés sur les fenêtres côté route.
- L'évacuation des eaux usées doit être refaite.

Le logement vacant 1 rue de la place : un agent de la CCVO va intervenir avec l'employé communal afin de terminer le désencombrement de cet appartement.

**2014/33 -L'achat d'une parcelle de terrain pour y implanter une réserve d'eau à Valécourt**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie à Valécourt, la commune doit implanter une citerne d'eau.

Il est donc nécessaire d'acquérir le terrain qui supportera la réserve d'eau.

Monsieur le Maire propose l'achat de 3 ares 78 centiares au propriétaire actuel au prix de 1 € le m<sup>2</sup> soit 378 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Accepte l'achat de la parcelle au prix de 378 € hors frais de notaire

Et

Autorise Monsieur le Maire a signé tous documents nécessaires à cette transaction.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
8	0	0	0

**Mise en place de la procédure de marché public pour les travaux de défense incendie sur l'ensemble du territoire**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la mise en place d'une procédure de marche public adaptée pour les travaux de défense incendie.

**2014/34 – Rémunération des heures supplémentaires de la secrétaire de mairie.**

Selon la trésorerie l'adjoint administratif ne peut plus bénéficier d'heures complémentaires (heures rémunérées lors de réunion).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

D'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (IHTS) pour l'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe à compter de ce jour.

D'accepter, lors d'accroissement de travail (réunions, préparation du budget) et à titre exceptionnel que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire dépasse le contingent mensuel.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
8	0	0	0

## ■ Questions et informations diverses

- Information sur le paillage des parterres de fleurs
- Rénovation des panneaux d'information extérieurs à prévoir.
- Recrutement au syndicat des écoles : Mr le Maire demande à avoir un droit de regard sur les futurs recrutements.

Séance levée à 20 heures 30

### Délibérations – séance du 9 juin 2015

<b>N° d'ordre</b>	<b>Motif</b>	<b>N° page</b>
<u>2015/27</u>	Détermination du prix de vente des caveaux réhabilités	2
<u>2015/28</u>	Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien sur le territoire d'Origny sainte Benoit et Mont d'Origny.	2
<u>2015/29</u>	Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien sur le territoire de Chatillon-les-Sons.	2
<u>2015/30</u>	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Serre Aval et de ses Affluents.	3
<u>2015/31</u>	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Halle des Sports de Ribemont	4
<u>2015/32</u>	Groupement de commande achat électricité proposé par L'USEDA	4-5
<u>2015/33</u>	L'achat d'une parcelle de terrain pour y implanter une réserve d'eau à Valécourt	6
<u>2015/34</u>	Rémunération des heures supplémentaires de la secrétaire de mairie	6

Signatures : séance du 9 juin 2015

<b>Sabine BEGUIN</b>	<b>Florence BOURGEOIS</b> Absente	<b>Jessica BRAZIER</b> Représenté par Sébastien SOLARI
<b>Antoine LEVENT</b> Représenté par Sébastien SOLARI	<b>Sébastien SOLARI</b>	<b>Marc DUPONT</b>
<b>Jean-Christophe DOLAY</b>	<b>Edwige MARCHAND</b>	<b>Laurent BEGUIN</b> Représenté par Sabine BEGUIN
<b>Aurélie MORLOT</b>	<b>Caroline NOL</b> Représenté par Sébastien SOLARI	